

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs:

J. C. TACHE ET H. L. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs:

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA:

QUÉBEC, 23 FEVRIER 1857.

Etude sur les principes

IV.

La parole humaine étant toujours matière à interprétation, en conséquence de la faiblesse de notre propre nature et de notre ignorance de la nature intime des choses; il résulte que la société a besoin, dans la sanction des lois, d'une autorité, d'un pouvoir qui décide, le cas échéant, des différences d'opinion; comme du reste l'homme est porté au mal, à la révolte contre la loi, il est nécessaire qu'il ait dans la société des tribunaux qui sévissent contre les violateurs de la loi; de la le pouvoir judiciaire, dont les fonctions tiennent à l'ordre le plus élevé, puis qu'il s'agit d'exercer la plus précieuse des facultés de l'intelligence, le jugement, et de l'exercer dans la mesure de justice en rendant à chacun ce qui lui est dû. On conçoit de suite avec quel respect on doit traiter une autorité investie d'un pouvoir qui n'est comptable qu'au tribunal de la conscience de celui qui l'exerce; avec quel soin on doit éloigner de la persenne du juge toutes les influences dangereuses. La position des membres de cette magistrature doit être une position tout à fait à part; ils doivent être indépendants de tous les autres pouvoirs; leur situation doit être faite telle, qu'en l'acceptant, leur sort soit fixé jusqu'à leur fermer pour toujours le chemin de l'ambition; ils doivent être mis à l'abri du besoin au moyen d'un traitement convenable, perpétuel et invariable, on doit clore pour eux la porte des comptoirs de la spéculation. En un mot il faut isoler le juge et le laisser, libre de soins matériels, vivre seul avec ses livres et dans l'intimité de sa conscience.

Nous avons vu que la loi ordonne, que le juge décide; mais il faut que ces ordonnances, qu'elles décisions soient exécutées, de là le pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif, c'est le bras de la société. Il est le résultat de l'investiture de la force publique dans les mains d'un seul qu'on appelle le chef de l'état. Comme le pouvoir législatif doit délibérer, le pouvoir judiciaire discerner; de même il est du propre de l'exécutif d'agir. L'action prompte, énergique, voilà la manière d'être de la force publique. Aussi dans les livres mosaïques, voyez quelles sont les recommandations faites à Josué; en remettant à ce chef le pouvoir sur le peuple de Dieu, Moïse lui dit: "Sois ferme et courageux;" mais ce n'est pas tout, tant cette recommandation est essentielle, Jehovah lui-même, du sein de la nuée qui s'éleva au fond du tabernacle, répète ces mêmes

paroles déjà prononcées par Moïse, par ordre du Seigneur: "Sois ferme et courageux."

Le pouvoir exécutif doit être un dans son essence et énergique sans la manifestation de son autorité. C'est la faiblesse des gouvernements qui fait périr les états. "Sois ferme et courageux" c'est la parole qui a fait grands tous les grands monarques et les chefs distingués des nations.

L'exécutif doit agir promptement pour prévenir toute résistance à la loi, ou aux décisions du pouvoir judiciaire; il doit agir avec vigueur pour impressionner l'esprit du peuple de l'idée que la loi ne peut jamais rester à l'état de lettre-morte; mais qu'au contraire elle doit, coûte que coûte et toujours, recevoir son exécution rigoureuse.

Respect donc à la loi qui fait disparaître l'incertitude des relations entre les particuliers et met le droit à la place du caprice et des passions. Respect aux juges qui décident en dehors des passions, des différences que les intérêts et les passions font naître parmi les diverses familles et même parmi les membres d'une même famille. Respect au chef de l'état et à ses agents qui, au moyen de la force publique, dirigée par la loi, protège le citoyen contre la force brutale guidée par la passion.

L'autorité, disions-nous aussi, peut être considérée dans sa source; la source première de l'autorité c'est Dieu. Le pouvoir est le résultat d'une loi providentielle qui décrète que la société n'est pas plus possible sans une autorité reconnue et respectée, qu'il n'est possible qu'un arbre se développe sans racines et sans un sol qui les reçoit. De là on doit conclure que celle qui a été la manière dont a été donnée l'investiture de l'autorité, quelle qu'elle soit la source actuelle du pouvoir, il est du devoir de tout bon citoyen d'obéir; sauf des cas exceptionnels qu'heureusement nous n'avons pas à examiner ici.

Cette idée intuitive de la nécessité absolue d'une autorité puissante, d'un pouvoir énergique, n'est jamais plus fortement développée chez les peuples qu'à ces époques malheureuses où la licence vient à remplacer la vraie liberté; nous en avons un exemple contemporain. Jamais dans toute l'histoire des peuples, il ne s'est présenté un nom plus universellement populaire que le nom de Napoléon I. Parmi les classes peu instruites de toutes les nations qui ont vu la lumière de la civilisation, il y a un portrait de grand homme qui est toujours reconnu, et c'est le seul, il y a une statuette qu'on ne confond jamais, et ce portrait et cette statuette qui ornent toutes les chaumières, ce sont la statue et le portrait de Napoléon; or, il en a paru plusieurs, par exemple les enfants des hommes, dont le génie était égal à celui de Napoléon, il est vrai qu'il n'en a guère paru dont le génie ait été plus grand.

Quel est donc le secret de cette puissance magique qui a permis à cet homme de saigner la France aux quatre membres pour se promener en vainqueur par toute l'Europe? Quel est donc le secret de cette popularité que le peuple français achetait de son sang et de sa substance pour l'offrir à son dominateur? Ah! c'est que le peuple était dégoûté de l'affreux licence qui avait précédé le règne de l'empereur; c'est qu'il détestait cette tyrannie exercée sous le nom de liberté; c'est qu'il se grisait de gloire, s'enthousiasmait du spectacle d'un pouvoir ferme et courageux, et jouissait du supplice et de la punition de toutes ces méliorités ambitieuses que le général en chef avait, du bout de sa botte, chassé du prétoire de la France. La glorieuse nation sentait le besoin de laver dans la gloire, aux dépens même de beaucoup de sang et de beaucoup de liberté, la honte du règne infame de Louis XV et les horreurs de l'orgie sanglante de la Terreur.

J. C. TACHE.

La Religion au Chili.

(Analyse d'un article de M. Barriar de l'Union.)

Tianguo, capitale du Chili, a été, l'année dernière, le théâtre d'une affaire qui a failli amener une persécution religieuse.

Le 7 février 1856, un sacrilège insultant gravement son chef immédiat; celui-ci en appelle au chanoine trésorier, M. Fuenzalida, qui destitue le sacrilège et en donne avis au Chapitre, dont quatre membres prennent le délit en leur protection et veulent le maintenir dans son poste. En l'absence de l'Archevêque, le vicaire-général confirme la déposition du sacrilège. Deux des chanoines, qui avaient pris en main la cause du sacrilège, se soumettent à la décision du vicaire-général; mais les deux autres prétendent que l'autorité épiscopale usurpait sur leurs privilèges, et pousèrent si loin les choses que le vicaire-général dut suspendre leurs pouvoirs. Ces deux chanoines en appelèrent à l'Archevêque, lui demandant on de se prononcer en leur faveur, ou de leur permettre de porter la cause devant l'Évêque le plus voisin. L'Archevêque de retour ratifia ce qu'avait fait son vicaire-général; et accorda la faculté d'appel devant l'Évêque voisin, quant à l'effet dévolutif seulement. Exaspérés de cette décision, les deux chanoines en appelèrent à la cour suprême de la décision ecclésiastique. Les journaux ne manquèrent pas de prendre part à la lutte et de verser l'injure et le blâme sur l'autorité épiscopale. L'Archevêque protesta contre la compétence du tribunal; mais le procureur-général de la cour suprême fit un rapport, dans lequel il prétendit prouver que MM. les chanoines avaient par leurs actions, donné des preuves d'une vertu héroïque, que l'Archevêque était un pasteur injuste, dur et imprudent, qui avait voulu écarter les chanoines sans le poids de son autorité, en flétrissant leur honneur et leur bonne réputation, et qu'enfin les plaignants n'avaient d'autre moyen de défense que leur recours à la justice civile qui est compétente pour connaître des matières religieuses.

Ne reconnaissant pas la juridiction du tribunal dans une cause purement ecclésiastique, l'Archevêque se contenta de faire connaître comment les choses s'étaient passées, et il prouva, jusqu'à l'évidence, que son droit et son devoir avaient été d'agir comme il avait fait.

Cependant la Cour suprême, par un arrêt du 30 août, déclara qu'il y avait eu abus dans le refus de reconnaître au pouvoir temporel le droit de juger en matière spirituelle, et le gouvernement de son côté s'obstina dans sa prétention au rôle de souverain pontife, et ne parla de rien moins que de condamner l'Archevêque à l'exil.

Le lendemain de l'arrêt de la Cour suprême, les prêtres séculiers présents à Santiago se réunirent au nombre de quatre-vingt-un, et s'engagèrent tous par serment à n'avoir jamais recours au pouvoir civil contre l'autorité ecclésiastique, et à tout sacrifier pour la défense des droits et de la liberté de l'Église. Tous les journaux, à l'exception de la *Revista católica*, prirent violemment parti contre l'Archevêque, demandant à grands cris qu'il fut expulsé de la république. Le lundi 20, il fut décidé que si l'Archevêque ne levait pas la suspension dans les trois jours, ses émoluments seraient confisqués, et qu'il serait chassé de la république. A la nouvelle de l'arrêt contre le prélat, la ville de Santiago tout entière manifesta son indignation d'une manière éclatante. Des personnes haut placées intervinrent auprès des chanoines rebelles et les engagèrent à se soumettre; ce qu'ils firent, et ils furent immédiatement présentés à la cour une requête par laquelle ils renoncèrent à leurs prétendus droits et demandèrent que la sentence, portée contre leur Archevêque, ne fut pas mise à exécution. De son côté, le gouvernement avait fini par comprendre combien la situation devenait critique, et la cour s'empressa de faire droit à la requête des chanoines. Ces derniers ayant donné des preuves de leur repentir, l'Archevêque leva la suspension; ce qui eut lieu le 23 octobre. Plusieurs maisons de Santiago mirent leurs drapeaux en signe de réjouissance, et le soir il y eut illumination.

Ainsi finit cette triste affaire qui, tout en causant un grand scandale, a prouvé combien est fort le sentiment religieux au Chili.

J. B. PLAMONDON.

Institut Canadien de Québec.

Le rapport de M. le Président de l'Institut Canadien pour l'année 1856-7 mérite l'attention de tout Canadien qui s'intéresse à nos institutions littéraires et par-là même à la conservation de notre langue. Il contient des vérités utiles à méditer, et est écrit dans un style qui

ne peut que faire honneur à son auteur. Nous avons donc cru devoir le reproduire en son entier.

RAPPORT SOUMIS À L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC POUR L'ANNEE 1856-7.

Messieurs les Membres de l'Institut,

"Neuf années se sont écoulées depuis le jour où quelques jeunes hommes de cette cité, animés des plus nobles sentiments, posèrent les bases de notre société. Dans cet intervalle, l'idée qui a présidé à son origine ne s'est pas un instant démentie, et de nouveaux progrès signalés à chaque anniversaire, ont témoigné de l'intérêt qu'inspire à la partie la plus éclairée de notre population, tout ce qui peut contribuer à repaître et à favoriser parmi nous le goût des lettres. D'année en année, notre bibliothèque où nous comptons aujourd'hui trois mille cinq cent quatre-vingt volumes, dont la circulation est devenue considérable, s'enrichit de collections précieuses dans les diverses branches des connaissances utiles; religion, morale, sciences, arts et métiers, commerce, littérature, histoire, géographie, jurisprudence, voyages, etc., et nous sommes en mesure de pouvoir annoncer que l'état satisfaisant de nos finances, grâce à la libéralité de notre législateur qui nous accorde annuellement une allocation de cinquante louis, nous a permis de réserver une somme de cent louis pour l'achat des livres choisis dont la liste accompagnée de rapport. Les tables de notre salle de lecture offrent une foule de journaux et brochures publiés à Québec, Montréal, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, Toronto, New-York, Londres et Paris, auxquels nous devons ajouter le cours familier de littérature par Lamartine, dont nous recevons chaque mois une livraison de quatre-vingts pages. De temps à autre, nous sommes honorés par quelque zélé contributeur de l'envoi gratuit d'un ouvrage, d'une brochure ou d'un journal; et dernièrement encore, nous avons été heureux d'offrir nos remerciements à M. L. B. Schwabbe, pour le don d'une très belle gravure, richement encastrée, qui orne en ce moment notre salle de lecture.

"Le 5 août qu'exigeait l'entretien et la bonne disposition de notre bibliothèque, de nos journaux et de nos salles, a rendu nécessaire le soin d'un gardien compétent, et nous nous sommes assurés des services de M. André Lafance, dont nous avons pu apprécier l'habileté comme recteur, le zèle et l'assiduité.

"Pendant le cours de l'année dernière, nous avons à plusieurs reprises tenté de remettre en vigueur l'article III de notre constitution, dont le but est d'assurer aux membres de notre association l'avantage d'une discussion hebdomadaire, convenable sur rien plus que les exercices de ce genre n'est propre à faire naître l'émulation au sein de la jeunesse, à lui donner le goût de l'étude et des recherches scientifiques et à développer chez elle le talent de la parole. Nous avons le plaisir d'annoncer que le succès a couronné nos efforts et que depuis lors, le nombre de nos souscripteurs n'a cessé de croître dans une proportion sans exemple jusqu'à ce jour. Déjà, plusieurs discussions pleines d'intérêt ont fixé l'attention de notre société; nous avons tout lieu d'espérer que le cercle de ces réunions s'agrandira de jour en jour, et qu'aucun obstacle ne pourra désormais le dissoudre. Ajoutons que plusieurs des membres de l'Institut se proposent de fournir et d'hiver une série de lectures sur des sujets d'un haut intérêt.

"Il est un autre projet dont nous nous sommes particulièrement occupés, et dont nous attendons les plus beaux résultats. Depuis deux ans la générosité de plusieurs membres de l'Institut et de quelques citoyens avait rendu facile pour nous la tâche de former au moyen de contributions gratuites, un fonds spécial destiné à récompenser le travail et le mérite littéraires de nos jeunes compatriotes, et pendant cette période il a été offert plusieurs prix s'élevant à la somme collective de soixante-quinze louis, pour les meilleurs essais sur des sujets qui ont été publiés dans les

FEUILLETON.

LE POINT D'HONNEUR.

(Suite et fin.)

Un demi-heure après, nous prenions terre; le navire et sa cargaison ayant été assurés, le seul résultat fâcheux de cet incident si mémorable dans la vie des passagers et de l'équipage du *Nyctus*, fut, en définitive, une forte perte pour les assureurs.

Une belle pièce d'argenterie, achetée à la suggestion de M. Desmond et de ses amis, avec le produit d'un souscription ouverte à cet effet, fut présentée au capitaine Starky dans un dîner public, donné en son honneur à Kingston.

Dans son discours de remerciement, le capitaine eut devoir faire connaître les motifs qu'il avait eus pour refuser de se battre en duel avec M. de Castro, circonstance qui avait déjà donné lieu à une demi-douzaine de versions différentes dans les journaux.

—Devenu orphelin de très-bonne heure, dit-il, je restai confié aux soins d'une excellente tante, Mme P., qui m'éleva avec toute l'affection d'une mère. Son mari, ainsi que beaucoup de personnes ici le savent, succomba dans un duel, le second mois de son mariage. Ma pauvre tante continua de traîner dans les larmes une vie solitaire, jusqu'à ce que j'eusse atteint ma dix-neuvième année; et le spectacle de cette existence brisée fit sur moi une si vive impression, que je pris tellement en horreur ce barbare préjugé qui avait fait deux victimes sous mes yeux (car ma tante, minée par le chagrin, mourut jeune encore), que la promesse solennelle qu'elle exigea de

moi, au moment où le dernier souffle de la vie errait sur ses lèvres tremblantes, de ne jamais me battre en duel, dans quelque circonstance que ce fût, — que cette promesse, dis-je, était presque superflue. Quant à ma conduite lors de la perte malheureuse du *Nyctus*, conduite dont mon ami, M. Desmond, a bien voulu parler en termes si flatteurs, je dois dire que je n'ai fait que mon devoir. M. Desmond appartient, comme moi, à une race maritime, et il n'ignore pas qu'un capitaine doit être le dernier à abandonner son navire.

Le brave capitaine termina son *speech* au milieu des applaudissements sympathiques et chaleureux de l'assemblée; et le spectateur qui aurait en ce moment jeté les yeux sur la galerie, aurait pu remarquer, au nombre des dames qui paraissaient prendre la part la plus vive au triomphe du généreux marin, Dona Antonia, assise à côté de sa mère, et dont les yeux brillants et les joues rougissantes indiquaient les douces émotions qui agitaient son cœur.

Il ne me reste que peu de mots à ajouter. Le capitaine Starky est fixé depuis longtemps à la Havane, et depuis le même temps Dona Antonia est devenue Mme Starky. Le capitaine est riche et heureux, et quoique établi pour toujours, en apparence, dans un pays étranger, il n'en est pas moins resté véritablement Anglais, et sujet aussi dévoué de la reine Victoria qu'à l'époque où il jetait son verre de vin à la figure du héros de Cuba. Je ne sais ce qu'est devenu celui-ci, et, à vrai dire, je tiens peu à le savoir. Le lieutenant Arguellas est aujourd'hui major, et je suppose qu'il est le major Arguellas qui a été annoncé comme légèrement blessé dans la dernière échauffourée de Lopez.

A. B. S.

(Traduit de l'anglais. Extrait du *Waxa des familles*.)

Correspondance particulière et simultanée d'une association de gens de lettres de Paris.

(Numéro du mois de février.)

SOMMAIRE.

Littérature et Voyages. Hippolyte Rigault. — *La querelle des anciens et des modernes*. Enault. — *La Norwège*. Fraissinet. — *Le Japon contemporain*. Charles Didier. — *Scènes chez le grand chef de la M. Aka*. (Haebette, éditeur.) Floquet. — *Étude sur Bossuet*. (Didot, éditeur.) — Charton. *Voyageurs anciens et modernes*. T. IV. (Magasin pittoresque, éd.) — Pierre de Tchibatchef. *L'Épique Moderne*. T. II. (Gide et Baadry, éd.) — Reynald. *Études sur Samuel Johnson*. — Marino Vieto. *Contes et poèmes de la Grèce moderne*. (Durand, éd.)

Dans le silence de la politique, les discussions littéraires, philosophiques, archéologiques, religieuses même, ont acquis une importance qu'elles n'avaient pas au temps de nos débats parlementaires. Qui cut pensé, il y a une dizaine d'années, que des disputes d'un autre âge, la lutte des doctrines gallicanes et de l'ultramontanisme, la querelle des anciens et des modernes, viendraient de nouveau agiter et passionner les esprits? Nous ne parlerons aujourd'hui que de cette dernière. "On a longtemps, dit Grimm, disputé en France sur la prééminence des anciens et des modernes, et il n'en est pas resté un bon livre. La dispute sur la préférence des auteurs est ordinairement une marque de la frivolité des esprits, elle ressemble à ces tracasseries d'étiquette qui s'élevaient dans les fêtes publiques où chacun se disputait le pas." Non déplaisait au spirituel correspondant de Catherine, il y avait et il y a encore aujourd'hui, au fond de ce débat autre chose qu'une vaine question de préséance, autre

chose même qu'une vaine question de goût et de critique littéraire; autrement comment expliquer que tant d'hommes éminents s'y fussent attachés avec passion? Il y a l'idée philosophique de l'indépendance et du progrès de l'esprit humain. L'ouvrage de M. Rigault, vous avez sans doute déjà entendu le nom de ce jeune professeur dont les récents débuts dans le *Journal des Débats* ont été fort remarquables et qui vient d'être appelé à une de nos premières chaires au collège de France — est l'écho fidèle de ce débat fameux qui eut un si grand retentissement dans notre 17e et notre 18e siècle. La division du livre est celle qu'indiquait la succession même des faits. Il y eut en effet dans la querelle des anciens et des modernes trois périodes marquées: La première période française au 17e siècle avec Desmarets, Perrault et Boileau, la période anglaise avec Temple, Boyle, Wotton et Bentley; enfin la deuxième période française au 18e siècle avec Lamoignon et Mme Dacier. Il y en aurait même une troisième avec la guerre des classiques et des romantiques qui précéda la révolution de 1830, et il est permis de regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir pousser son travail jusque là. A cette lacune près, son livre est un exposé complet de ce grand procès, et rien ne manque au dossier, ni l'examen des pièces analysées et discutées avec une grande sagacité, ni les plaidoyers des deux parties, ni le résumé du président. Je veux dire de l'auteur, tellement impartial qu'il ne laisse point présumer son opinion personnelle. Ainsi M. Grimm se trouve avoir deux fois tort; la querelle des anciens et des modernes n'est pas aussi puérile dans le fond qu'il le pense, et de plus elle nous a valu un bon livre.

Les *Études sur la vie de Bossuet* par M. Floquet, témoignent d'une autre préoccupation de notre époque "ce culte minutieux des grands écrivains" qui signalait dernièrement

M. Villémain à propos d'un remarquable écrit, *la vie publique de Montaigne*, de M. Grün. Il vous semblera peut-être qu'il n'y eût plus rien à dire sur le grand Evêque après la Vie qu'en a donnée le Cardinal de Bausset au commencement de ce siècle; toutefois cette élégante biographie, dédaigneuse des détails, des faits intimes et personnels dont on est si avide aujourd'hui, ne suffisait plus à la curiosité de notre temps. Déjà une critique émérite, M. Valkenier, avait accusé son auteur de n'avoir pas connu les premiers commencements de Bossuet ces 43 années qui précédèrent son entrée à la cour en qualité de précepteur du Dauphin (1627-1670), c'est cette lacune que le nouveau biographe a entrepris de combler à grand renfort de temps, de patience et d'érudition. Les moindres particularités relatives à la vie et aux ouvrages de Bossuet, d'abord pendant les 25 premières années passées à Dijon, sa patrie, puis à Paris, au collège de Navarre et ensuite durant cette période de 17 ans qui s'écoula depuis son arrivée à Metz jusqu'à sa nomination à l'Évêché de Condom, sont notées avec un soin scrupuleux, on pourrait presque dire superstitieux, de sorte qu'aux quatre volumes du Cardinal de Bausset nous en avons à ajouter trois autres, qui ne les font pas oublier, mais qui les complètent.

Ce n'est pas seulement pour les modèles de notre littérature sacrée ou profane, que la critique moderne se passionne; elle se plaît à prendre pour objet de ses recherches les grands écrivains du dehors, en Italie, en Angleterre, en Allemagne.

(Pour extrait.)

J. C. T.

(A continuer.)

PAR VOIE TELEGRAPHIQUE.



NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée de l'ASIA.

Nous recevons à midi une dépêche télégraphique de New-York en date du 22 du courant, qui annonce l'arrivée du steamer Asia.

ANGLETERRE.—Le Parlement Anglais était en session. La Reine, dans son discours d'ouverture, a annoncé que l'Angleterre est en négociations avec les Etats-Unis et Honduras au sujet de l'Amérique Centrale.

Le parlement a adopté une motion ayant pour but de nommer un Comité spécial pour s'occuper des affaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson et faire rapport à ce sujet.

Une dépêche télégraphique de Constantinople dit que les Russes prétendent à l'occupation de la province persane d'Amaziridjan.

Les troupes françaises et anglaises ont reçu l'ordre d'évacuer la Grèce. On a fait droit à toutes les exigences des alliés.

Les journaux du Haut et du Bas-Canada publient une circulaire que l'Honorable M. Vankoughnet, Ministre de l'Agriculture, adresse aux Maires des différentes municipalités de la Province.

M. le Ministre y dit qu'il est probable que l'immigration sera très nombreuse le printemps prochain, et comme il est désirable que ces immigrants puissent obtenir de l'emploi aussitôt que possible, il demande aux Maires de vouloir bien prendre les mesures qu'ils croient convenables pour s'assurer du nombre de travailleurs, hommes, femmes et enfants, qui pourraient trouver de l'emploi dans les limites de leurs municipalités respectives.

Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle manifesté par M. le Ministre de l'Agriculture pour placer les immigrants dès leur arrivée dans la Province. C'est le moyen de leur épargner bien des démarches et des dépenses inutiles, et souvent bien des privations.

Mais nous pensons que la sollicitude du gouvernement ne doit pas se borner à cela. Il est très bien de se montrer humain envers les immigrants, mais il serait très mal que la Province fût inondée des pauvres et des mendians de l'Angleterre, comme nous le voyons à entendre certaines dépêches de fraîche date.

Nous espérons donc que le gouvernement a cru de son devoir d'adopter des mesures pour prévenir cette invasion d'un nouveau genre. S'il ne l'a pas fait, nous aimons à croire qu'il sentira que l'intérêt bien entendu du pays exige une immigration de gens aisés et vigoureux, mais non d'hommes réduits à la mendicité, et qu'il fera comprendre au gouvernement de la Métropole que le Canada ne peut pas plus être le refuge du paupérisme de l'Angleterre, que le territoire de la Baie d'Hudson

ou l'île d'Anticosti ne peut être le refuge de ses esclaves ou de ses assassins.

Hector L. Langevin.

REMERCIEMENTS DES DAMES DE L'HOSPICE ST. JOSEPH AU PUBLIC.

Nous insérons avec plaisir les lignes suivantes qui nous ont été envoyées par les excellentes Dames de St. Joseph :

Les Dames de l'Hospice St. Joseph présentent leurs remerciements les plus sincères au public et au clergé pour le secours généreux qu'ils ont donné à l'occasion du bazar tenu dans la salle de l'Hospice. Elles prennent occasion d'avertir le public qu'à pareil temps tous les ans il se tiendra un bazar dans la salle de l'Hospice pour le même objet.

Cabinets de lecture.

La Patrie de Montréal, du 18 du courant, en parlant de l'inauguration du cabinet de lecture de la paroisse, dit :

L'ouverture des cabinets de lecture, des cercles littéraires des bibliothèques publiques est un événement heureux. C'est un signe manifeste que l'intelligence de notre population se développe. Multiplier les, que le pays entier soit encaissé dans leur réseau, nous sommes sûrs que par là nous accomplirons le bien, que nous rendrons service à notre pays. D'ailleurs, en imprimant ce mouvement à notre population, nous ne faisons que la faire entrer dans une voie parcourue avec avantage par les peuples les plus instruits de l'Europe.

Les Anglais ont réparé les forts de Bushire où ils ont laissé des garnisons; puis ils se sont dirigés vers le Lahore dont la position commande les provinces de Laya et le chemin de Shirty.

Nous avons le double d'apprendre la mort de François Tétu, écuier, père des Messieurs Tétu de cette ville. Ce triste événement a eu lieu samedi, à St. Thomas, comté de Montserrat.

M. Tétu était le chef vénéré de cette nombreuse famille Tétu qui compte plus de cent membres, dont la plupart sont établis en cette ville et sur la rive droite du fleuve en bas de Québec.

Il avait su avec des moyens pécuniaires peu considérables élever honorablement sa famille, et, en rendant son dernier soupir, il a pu se dire à bon droit qu'il avait été un "bon citoyen." Car tout en s'appliquant à faire de ses enfants des hommes utiles à la société, il n'a jamais oublié qu'il devait porter secours aux autres, et les pauvres pouvaient aujourd'hui rendre à sa mémoire un témoignage bien flatteur.

M. Tétu est mort à l'âge de 84 ans. Ses funérailles auront lieu jeudi prochain à St. Thomas.

Nous regrettons d'apprendre à l'instant la mort de M. George Germain Arlwin, Apothicaire, de cette ville.

NOUVELLES BEVERSES.

NOUVELLES ARRESTATIONS.—Le Morning Chronicle nous apprend que Charles Bélanger, boucher, et Pierre Crépeau, propriétaire de la maison où s'est passée l'affaire-Pipin, tous deux accusés d'avoir pris part au tumulte, ont été arrêtés; ils ont été alités à caution jusqu'à la clôture de l'enquête qui se fait sur cette malheureuse affaire.

INONDATION.—La partie basse du quartier Ste. Anne, (Griffintown) à Montréal est sous l'eau, par suite de la crue des eaux de la Rivière Saint-Pierre, dit L'Espresso de Montréal.

TERRENEUVE.—L'Assemblée Législative de Terre-Neuve a commencé ses travaux le 29 jan-

vier. Elle a adopté une motion ayant pour but d'empêcher les Français d'obtenir de plus grands avantages pour leurs pêcheries sur la côte de Terre-Neuve ou du Labrador.

MEXIQUE.—Le Herald de New-York contient une dépêche de Mexico en date du 1er du courant. On y dit que les Etats-Unis viennent de conclure un nouveau traité avec le Mexique. Aux termes de ce traité, les Etats-Unis prêteraient \$15,000,000 au Mexique qui donnerait en gage 15 par 100 sur les droits de douane, et assurerait en outre aux Etats-Unis des facilités commerciales plus étendues. Le gouvernement mexicain prêterait \$3,000,000 pour satisfaire aux réclamations des citoyens américains. Il est question aussi d'un nouveau traité postal.

AUTRES NOUVELLES DU MEXIQUE.—Le nouveau constitution commencera à avoir effet à compter du mois de septembre prochain. Les élections présidentielle et autres auront lieu dans le mois de mai. En attendant Comonfort reste dictateur; il a congédié de son conseil Don Miguel Leyda qui voulait de suite que le gouvernement s'occupât de toutes les propriétés ecclésiastiques. Comonfort veut parvenir au même but, mais plus lentement; d'ailleurs il ne se soucie guère d'abolir la dictature, et voilà pourquoi il met des entraves à la promulgation de la constitution. Les prouvéments contre lui continuent, mais le correspondant du Herald dit qu'ils ne sont pas formidables.

LES BARRIERS.—Les barrières de Navajo, Illinois, sont tout-à-fait dérangées. Ils ne sont plus que 400 à 500 personnes, et ils demandent à la Législature de l'Illinois d'améliorer leur Charte, afin de pouvoir diviser entre eux la propriété appartenant à la communauté et qui est évaluée à \$15,000.

LE DOCTEUR KANE.—Les nouvelles de la Havane du 13 du courant ne permettent plus d'espérer le rétablissement du Dr Kane. La dernière dépêche télégraphique annonce en effet que le Dr Kane est mourant; il a fait ses adieux à ses amis, et on ne lui croit que peu d'instants à vivre. Le Dr Kane a été, comme l'on sait, à la recherche de Sir J. Franklin. Il est né à Philadelphie en 1822.

TELEGRAPHIE SANS-FIL.—M. Campbell de l'Ohio, a fait lecture à la Chambre des représentants en Congrès, du rapport du comité des voies et moyens touchant le bill de télégraphie sans-fil, présenté par le sénat, et aussi des amendements suivants: Que les citoyens des Etats-Unis auront le droit de se servir de la ligne à perpétuité, au lieu de l'espace de 50 ans; reconnaissant l'égalité des droits qu'ils ont à son usage ainsi qu'à celui de toute ligne qui, en quelque temps que ce soit, viendrait aboutir à son terminus à Terre-Neuve; et pourvu que le Congrès ait le droit, au bout de 10 années, de briser le contrat après un an d'avis.

On s'est efforcé inutilement de faire rejeter le bill, qui a été adopté par un vote de 112 contre 81.

LES LUNETTES.—Trois individus, trouvés coupables de s'être servis de la garrotte pour voler sur le grand chemin, viennent d'être punis conformément au statut de New-York à 10, 12 et 15 ans d'emprisonnement dans le pénitencier.

DEMERARA.—Luuli, 2 février, la barque Albion, capitaine Eaton, est arrivée à Liverpool avec un chargement de farine de Demerara, où il y en avait en si grande quantité, qu'elle se vendait à un prix moindre que le plus bas prix à Baltimore. Le capitaine Eaton s'en est procuré suffisamment pour former son lest qu'il a porté à Liverpool avec une cargaison de sucre et de melasse. Il rapporte de plus que le brig Alpha, de Windsor, se charge de farine à Demerara pour Halifax. Voici les renseignements qu'il donne sur les marchés: noix.—Plançons de pin blanc, \$22 par mille pieds (mesure de la planche); douves de chêne, \$3 par M. Morue en caque, \$3; en baril, \$31. SUCRE.—Sucre pour l'Europe, 2s. ETAT SANITAIRE.—Le choléra s'est fait déclaré, et sévit assez très fort, ainsi que la dysenterie. Les mortalités causées par le

journaux de cette ville. Rien n'a été négligé de ce qui pouvait encourager la plume et les talents de nos jeunes écrivains; nous regrettons toutefois d'être forcés d'avouer, pour rendre hommage à la vérité, que notre attente a été frustrée: un essai ne nous est parvenu. Nous laissons à chacun le soin de se rendre compte de cette inexplicable inaction, et sans perdre courage en présence de cet échec, nous persistons à offrir un nouveau prix de trente louis pour le meilleur écrit sur un sujet qui sera choisi incessamment par le comité de lecture, et qui sera annoncé dans un court délai.

Ici, nous croyons devoir faire appel aux membres de l'Institut, à nos concitoyens en général, et surtout à la jeunesse de cette ville, afin d'attirer leur bienveillante attention sur les efforts que nous faisons pour assurer à cette cité une institution qui puisse produire des fruits utiles.

Aux membres de l'Institut nous dirons: depuis longtemps un grand nombre d'entre vous néglige de satisfaire à la modique souscription annuelle; votre bureau de direction se trouve minées fois à la gêne pour remplir ses engagements, et l'indifférence qui parmi vous accueille trop souvent ses suggestions est propre à jeter le découragement parmi ceux qui conservent encore une étincelle du feu sacré qui, à l'origine de l'Institut, réchauffait tous les cœurs. Il en est temps encore: que chacun de vous mette la main à l'œuvre; engagez vos parents, vos amis, vos connaissances à grossir nos rangs; qu'un retour de votre zèle, depuis trop longtemps affaibli, redonne à notre corps les moyens de grandir d'année en année dans la noble mission qu'il s'est imposée.

A nos concitoyens de l'extérieur: Dans l'intérêt de vos fils et de la science, vous avez mis à fonder notre société, ne vous arrêtez pas, en si beau chemin; votre secours nous est nécessaire pour élargir notre sphère d'action. Chez les anciens, dans les jeux olympiques, il fallait aux concurrents les applaudissements de l'assemblée; à nous, il faut l'appui de votre influence, de vos ressources, de vos encouragements. Depuis quelques années, aux lectures qui ont été faites au nom de l'Institut, à peine un mince auditeur a fait acte de présence, et maintenant, par suite de l'indifférence manifestée par le public, il est presque impossible de se procurer des lectures, tant il est craintif, et avec raison, de se livrer à un travail sans fruit.

Enfin, nous dirons aux jeunes gens, et c'est surtout à eux que nous croyons devoir en appeler, vous qui sortez du collège, et vous qui êtes plus avancés dans la carrière, quelle que soit la classe à laquelle vous appartenez, venez vous ranger sous notre bannière, apportez-nous le secours de votre patriotisme et de vos généreuses aspirations. Rappelez-vous que c'est pour votre avantage que notre Institut a été fondé, qu'il est sous votre direction, que son avenir dépend de vous; rappelez-vous qu'en réclamant toutes vos sympathies, s'il n'est pas la conservation de notre langue et de notre nationalité, car le jour où l'illustre français aura perdu son prestige sur le sol du Canada, ce jour-là nous aurons sonné le glas de notre nationalité.

Jetez les yeux autour de vous: depuis quelques années l'esprit public dans ce pays a fait d'immenses progrès dans la voie des réformes et des améliorations; dans tout le corps social il se fait sentir un besoin de s'élever dans les régions de l'intelligence, besoin proportionné aux progrès de la science et de nos vives; tout un monde d'espérances s'ouvre devant nous; bientôt tous les talents utiles trouveront ample matière à exploiter; à l'air de nous, tout s'ébranle. Dans le domaine de la politique, nous avons vu disparaître de nos lois le code de la tenure seigneuriale qui perpétuait en Canada les traditions arriérées du moyen-âge; notre industrie et nos ressources ont fixé l'attention des peuples; notre pays s'est ouvert d'un vaste réseau de chemins de fer qui assure notre agrandissement commercial, et ouvre pour nous une ère nouvelle de prospérité, et ce qui est plus digne encore de nos espérances que ces avantages matériels, on a senti la nécessité de perfectionner la loi de l'éducation; ceux qui s'opposaient naguère à la diffusion des connaissances ont cessé de crier, tous aujourd'hui comprennent que la grandeur d'un pays dépend de l'éducation de la jeunesse et du zèle qu'elle met à remplir sa mission.

De tout temps, hommes d'état, philosophes, ministres de la religion, nous ont rendu hommage à cette vérité, tous dans leurs efforts pour produire d'utiles réformes et pour élever le bien-être du genre humain ont fondé leurs espérances sur cette classe de la grande famille humaine, convaincue que tant qu'elle sera éclairée et exempte de corruption, l'ordre social reposera sur une base solide. La vie humaine est un défi de générations; elles s'y succèdent sans s'arrêter, la tâche de chacune est bien limitée, mais de chacune d'elles, celle qui suit exige que cette tâche soit bien remplie.

La jeunesse de nos jours est appelée à fournir sa part de travail dans la grande corvée de l'humanité, et à remplir dans les rangs des hom-

mes utiles les vides qui s'y font chaque jour. Il est donc urgent que chaque homme se lient à l'importance de la tâche qui lui est assignée, de la nécessité qui existe pour lui de s'en acquitter dignement lorsque l'heure sera venue, et par conséquent d'acquiescer les qualités indispensables pour y parvenir.

Trop souvent, notre esprit s'écarte de ces hautes préoccupations; nous fermions les yeux sur le but de notre existence; nous ne nous occupons que de nos intérêts, de nos plaisirs du jour; trop souvent, nous perdons dans une honteuse inaction ou dans des amusements puérils un temps précieux, comme si la pensée et l'intelligence n'étaient qu'un don stérile, leur exercice qu'un pénible et infructueux labeur; c'est ainsi que nous outrageons la raison et nos devoirs envers la société et envers nous-mêmes.

L'homme n'a pas été placé sur la terre pour végéter un instant et s'éteindre; chef-d'œuvre de la création, il a reçu de son auteur une âme immortelle, et par suite une intelligence qui lui indique ses hautes destinées et qui lui fournit les moyens de travailler à la perfection de son être.

Destiné à vivre en société, et retirant de ce fonds commun de nombreux avantages, pour lui existe l'obligation d'y contribuer dans la mesure de ses forces; c'est une dette qu'un sentiment d'équité doit revêtir à ses yeux d'un caractère sacré. Désirer sincèrement l'avantage commun, faire de justes efforts pour y contribuer, mettant de côté les petites jalousies, les sottises vanités, les tentations de l'égoïsme, voilà à ce qui constitue le vrai patriotisme, et c'est une vertu publique qui ne s'acquiert que dans la jeunesse, car c'est l'âge de tous les dévouements, des nobles desirs, des grandes idées. Plus tard, si on n'a pas compris et acquis cette vertu, plus tard vient l'ambition, l'avarice insatiable et l'égoïsme, le plus commun des vices.

Si ces considérations de devoir et de patriotisme ne suffisent pas pour inspirer aux jeunes gens le désir d'acquiescer les qualités nécessaires, pour se mettre en mesure d'être utiles à la société, s'il est besoin, pour éveiller leur énergie et leur zèle, il faut appeler à leurs côtés des personnes qui leur servent de modèles, et dont le contraste d'une jeunesse studieuse et prudente, et des tristesses et des inquiétudes d'une vie molle, oisive, insouciante ou dissolue; d'un côté, le progrès de l'intelligence, la considération de la société, l'influence, la richesse ou l'aisance, la conscience d'avoir bien mérité de ses concitoyens; de l'autre, la décadence des qualités intellectuelles, le mépris, le regret, la pauvreté.

Dans un pays comme le nôtre jouissant d'une constitution libre, où il n'y a d'autre aristocratie que celle du talent et des connaissances, où tout homme quelque soit le rang où il ait pris naissance, peut être appelé à remplir les charges les plus élevées et à exercer une influence plus ou moins grande sur les affaires et les destinées de sa patrie, où l'éducation est à la portée de tous, où les moyens de s'instruire abondent, où la subsistance est facile et où, par conséquent, chacun a des loisirs plus ou moins considérables, dans ce pays, où tout le monde doit prendre une part quelconque aux affaires, il n'y a pas d'excuse pour celui qui, au milieu du mouvement général, veut que son existence s'arrête à l'inaction.

Ce n'est pas à dire qu'il faille approfondir les sciences et y consacrer tous ses loisirs; c'est l'appareil d'un bon petit nombre d'hommes privilégiés que leurs goûts et leurs aptitudes portent à y dévouer leur vie entière; mais tout homme qui a de l'intelligence, le sentiment de sa dignité et le désir d'être utile à soi-même, à ceux qui l'entourent et à son pays, doit travailler à l'acquisition des connaissances générales dont l'application serait précieuse dans les fonctions qu'il peut être appelé tôt ou tard à remplir.

On dira peut-être qu'en vous soumettant ces considérations, nous avons excédé les attributs de notre charge, et que là où nous n'avons pas de contrôle à exercer, nos réflexions sont inopportunes. Peut-être nous reprochera-t-on un zèle indiscret ou trop oisif; mais nous nous souvenons facilement d'être mal compris par un certain nombre, si nos humbles observations ont l'effet de raviver dans quelques cœurs généreux l'amour de la patrie et de la nationalité, et de tout ce qui peut sauvegarder l'honneur et les intérêts de l'un et de l'autre; si nos concitoyens, concevant enfin l'importance et l'utilité des associations de genre de la nôtre, se décident à donner à notre Institut un appui plus efficace que par le passé.

Que les progrès faits pendant l'année qui vient de s'écouler donnent à nos efforts un élan nouveau; que les riches donnent un peu de leur superflu, ou pour le moins s'intéressent sur la liste de nos souscripteurs; que les hommes instruits fassent part de leurs connaissances; que les jeunes gens travaillent à leur instruction mutuelle, et bientôt notre société justifiera toutes les espérances de ses fondateurs.

Le tout humblement soumis,

L. J. C. FISKE, Président L. C. Q.

FEUILLETON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

IMPORTÉ À QUÉBEC PAR LE GRAND TRONC.

13 février:—13 boîtes de tabac pour Gibb et Ross; 3 caisses pour J. B. Thel; 5 boîtes et un bouquet pour Martineau et Dumas; 15 halles pour C. W. Wilson et Cie.

18 février:—39 balles d'étoupe pour B. Beaudry; 119 barres de cuivre amalgamé, pour W. G. Russell; 1 bouquet de verres; 1 caisse de grilles pour J. E. Bradshaw; 10 caisses et 2 balles pour M. Moodie; 1 balle pour C. W. Wilson et Cie; 2 caisses pour A. Leurier et Cie; 1 caisse pour W. B. Valteau; 1 caisse pour le Révérend M. Cavoy; 2 balles et 1 caisse pour W. McLimont; 1 bouquet pour J. Douglas; 2 caisses et 2 balles pour H. B. Nomin; 1 caisse pour la prison militaire; 1 caisse pour le Brigadier major; 1 caisse pour P. O. Neil.—(Extrait du Chronique.)

PRIX COURANT DE KANKAKEE.

Kankakee, 13 février 1857. Fleur, superfine, le baril, \$5 50.—Fleur de blé du printemps, \$5.—Blé du printemps, le minot, 75c.—Blé rouge, d'automne, 85c.—Blé blanc, 95c.—Sarrasin, 40c.—Blé d'Inde, 28c.—Avoine, 27c.—Jambon, la livre, 15c.—Epinou, 12c.—Burre, 18c.—Lard, 10c.—et 12c.—Fromage, 12 1/2 à 15c.—Œufs, la douzaine, 20c.—Pommes de terre, 75c.—et 81.—Sucre, 12c.—Sirop, le gallon, \$1.—Mélasses, 80c.—Café, la livre, 15c.—Orge, \$1.30.—(Journal de Kankakee.)

ANGLETERRE. C'est avec intérêt qu'on lira le relevé suivant des pertes qu'ont éprouvées pendant ces quatorze dernières années les compagnies maritimes de la Grande-Bretagne.

Le nombre de navires perdus de la compagnie des Indes occidentales est de huit; trois dans le golfe du Mexique, un dans la baie de Biscaye, un sur les côtes d'Espagne, et le reste aux Indes. La valeur de ces navires et de leur chargement atteignait un demi-million sterling, non compris la valeur des colis des passagers. Les plus mémorables des naufrages de navires de la compagnie sont ceux de l'Amazon, du Teasel, du Faith, du Tay et du Sheboy. L'Amazon fut détruit par le feu, les autres navires par enlèvement des chocs à la côte; deux capitaines ont péri avec leurs navires, les capitaines du Sheboy et de l'Amazon. Tous les officiers de l'Amazon, sauf un seul, trouvèrent la mort dans le naufrage. Près de trois cents personnes ont péri avec les navires de cette compagnie. La perte de l'Amazon a été de toutes la plus calamiteuse. L'Amazon prit feu dans la baie de Biscaye. L'immagination ne pourrait atteindre à la sublime horreur du tableau que présente le navire sur le pont duquel courait un milieu des flammes une foule d'hommes, de femmes et d'enfants palés par la crainte de la mort. Après l'Amazon, le naufrage du Teasel fut le plus étonnant. Cent passagers avaient cherché refuge sur un îlot du golfe du Mexique, sans cesse balayé par les lames, et s'y laissant résister pendant trois longs jours aux efforts de la mer, exposés à la voracité des requins.

La compagnie péninsulaire et orientale a perdu aussi plusieurs paquebots, dont les principaux sont Great Liverpool, Tiger et Pasha. Ce dernier a péri par collision dans l'océan Indien; les deux autres ont fait côte à la Pénninsule. La perte de ces steamers a entraîné

celle de nombre de passagers. Le capitaine du Great Liverpool s'est suicidé de désespoir.

La compagnie Cunard a perdu plusieurs steamers. La compagnie Crokley a perdu 2 navires. Ces pertes ont eu lieu de l'autre côté de l'Atlantique, mais elles n'ont pas été accompagnées de mort d'hommes. La destruction du navire Arctic, de la ligne Collins, a été des plus étonnantes. Le navire a sombré sur la côte américaine par suite de collision.

Dans tous ces naufrages le capitaine est resté le dernier à bord. (Daily News, traduction du Monitor.)

LA BOURSE DE LONDRES.

Grâce aux Mandats nombreux qui forment maintenant une partie importante de notre littérature populaire, les opérations de la Bourse sont familières à tout le monde. Les mystères du report, dépôt, marchés à prime, à découvert, à terme et au comptant, sont disséminés partout: dans les boudoirs, les salons et les loges de coiffeur; mais il n'en est pas ainsi pour les opérations de la Bourse de Londres. Quoiqu'elles soient plus compliquées que chez nous, et que depuis longtemps elles se fassent sur une grande échelle, aucun Mandat n'a paru jusqu'à présent pour expliquer la différence qui existe entre la constitution de la Bourse de Londres et celle de Paris, entre la manière de traiter les affaires sur les deux places. Sans avoir la prétention de remplir cette lacune, nous nous proposons de mettre sous les yeux de nos lecteurs les différences les plus saillantes, et d'expliquer les opérations sur les fonds publics et les valeurs industrielles, telles qu'on les pratique à Londres.

Les affaires de commerce se traitent à la Bourse royale (Royal Exchange), un des édifices les plus remarquables de la Cité, au centre même de la ville, près du palais du lord mayor et de la Buque d'Angleterre. Là, les négo-

ciants se réunissent toutes les après-midi; les effets de commerce, les matières, les denrées de toute espèce sont achetés et vendus, et les nouvelles commerciales sont discutées. Mais les achats et ventes de fonds publics et de valeurs industrielles se font dans une salle, à quelques centaines de pas de la Bourse royale, et dont l'entrée est interdite au public. Il n'y a que les membres du Stock Exchange (Bourse aux fonds) et leurs commis qui ont le droit d'y entrer, et ce privilège leur est acquis moyennant une souscription de 250 fr. par an. En effet, le Stock Exchange est une maison particulière, appartenant à une société d'actionnaires, la gestion de leurs affaires étant confiée à un conseil dont tous les individus doivent être membres de l'association, qui prend le nom collectif de Stock Exchange.

Cette association se compose de quelques centaines de personnes (le nombre étant illimité) qui sont élus par le conseil du Stock Exchange tous les ans; le conseil a le droit d'admettre ou de refuser tous ceux qui se présentent, appuyés, dans le cas où ils ne sont pas déjà membres de l'Association, d'une introduction et de la garantie de trois anciens membres. Le corps des membres se divise en deux catégories: les agents de change (brokers) et les jobbers, classe qui n'existe pas à Paris. Les agents de change sont patentés par la ville de Londres moyennant une redevance annuelle de 125 francs, mais ils ne forment pas une corporation entre eux; ils n'ont pas de syndicat, ni de solidarité d'aucune espèce. Ils ne possèdent pas même de privilèges; car, quoique la municipalité de Londres menace de poursuivre tous ceux qui exercent le métier de courtier de change sans être munis d'une patente, chacun le fait si bon lui semble; le public est assez souvent volé par ces courtiers maîtres, mais la municipalité ne se dérange pas, excepté pour faire payer rigoureusement les 125 fr.

de la patente par ceux qui sont déjà courtiers assermentés, et qui réclament inutilement l'intervention de l'autorité municipale pour faire cesser les scandales qui les compromettent aux yeux du public. Les bureaux des agents de change sont tous d'ns les alentours du Stock Exchange, et c'est chez eux qu'ils reçoivent les instructions de leur clientèle.

L'exclusion du public de la Bourse rend la circonspection plus facile, et les agents de change passent de la Bourse à leurs bureaux, et vice versa, sans encombrement. Les affaires commencent à onze heures et finissent à trois heures; mais, quoiqu'on ne puisse pas entrer dans la Bourse après cette heure, on peut y rester jusqu'à quatre heures, et même quelquefois plus tard. Toutes les affaires faites après trois heures sont nulles aux yeux du conseil de la Bourse, et si une contestation arrive en pareil cas, il refuse d'en prendre connaissance. Les droits de courtage ont été fixés, il y a quelques années par le conseil; mais les agents de change se font concurrence entre eux; chacun a son taux particulier, quelquefois au-dessus, quelquefois au-dessous du taux de la Bourse de Paris.

Le jobber n'a pas d'autre clientèle que les agents de change; c'est à lui qu'ils s'adressent quand ils ont des achats ou des ventes à faire. Très peu d'opérations ont lieu directement entre eux. Chaque jobber s'occupe de deux ou trois valeurs seulement. L'un se charge de négocier les fonds publics, l'autre les chemins de fer français, l'autre les fonds étrangers, et ainsi du reste. Ceux qui font les affaires sur les mêmes valeurs se tiennent ensemble, forment ainsi des marchés divers de consolidés, de valeurs étrangères, de chemins de fer anglais, etc.

(A continuer.)

coléra étaient d'environ six par jour; par la dysenterie, de quinze à vingt par jour.

(Pour toutes les nouvelles non signées.)

A. GARNEAU

Mariages.

A Montréal, le 10 du courant, par Sa Grandeur Mgr de Montréal, Paul Lussier, etc., avocat, fils de Félix Lussier, etc., seigneur de Varennes, à demoiselle Maria-Sophia-Philomène Valois, fille unique de Simon Valois, etc., de Montréal.

Lundi dernier, à la Pointe aux Trembles de Québec, par le Rév. M. Parent, curé du lieu, sieur Norbert Bertrand, à demoiselle Marianne Langlois, tous deux de cette paroisse.

De Cos.

Le 22 du courant, à 11 heures, P. M., à l'âge de 25 ans 9 mois et 10 jours, après une longue et douloureuse maladie, endurée avec la patience et la résignation de la femme chrétienne, dame Antoinette Morphée Valleraud, épouse de sieur Joseph Prudent Gendron.

La mort l'a ravie des bras d'un époux qui l'adorait, pour la jeter dans la nuit du tombeau. Cœur sensible et généreux, caractère aimable et gai, elle emporta l'estime et le regret de tous ceux qui la connaissent. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable et un enfant en bas âge.

Ses funérailles auront lieu Mardi, le 21 du courant. Le convoi partira de sa résidence, rue Couillard, No. 13, à 9 1/2 heures, A. M. précises.

Hier, le 22 du courant, après une longue et douloureuse maladie, M. John Venner, marchand, âgé de 42 ans. Il sera inhumé Mercredi prochain en la paroisse de Charlebourg. Le convoi partira de sa demeure, rue C. n. 1, à 7 1/2 heures, A. M., pour se rendre à St. Etienne où sera chanté un service.

Vente par encan

Vente de Thés, Fraîs, Café, Liqueurs, Genièvre, etc., etc.

Se vendra par encan chez M. WALTER C. HENDERSON, JETDI prochain, le 26 du courant, à DEUX heures.

500 BOITES de thé de choix et de prix commodes prenant l'assortiment ordinaire: 50 sacs Café de Java, 100 boîtes du moulu, 20 bonnets Sire brillant de Porto Rico, 20 quarts du crasé, 20 barriques Genièvre de Kuyper, 30 caisses de Honard de conserve, 5 quartons de Sherry, 5 pipas Vin de Porto.

Une grande variété d'articles détaillés dans les circulaires.

A. J. MAXHAM, A. ET B.

Québec, le 19 février 1857.

AVIS.

LA SOCIÉTÉ qui existait ci-devant sous les noms et raisons de McAVOY et QUINN, a été dissoute le 1 Janvier dernier, par consentement mutuel. Toutes dettes qui lui sont dues et qu'elle doit elle-même seront réglées par M. McAVOY, qui seul est autorisé à transiger les affaires qui regardent cette société, et qui continuera le commerce comme ci-devant en son propre nom.

Toute personne en dette envers la dite société est priée de payer immédiatement.

M. McAVOY.

Québec, le 19 février 1857.

BEURRE! BEURRE!

A vendre par le Soussigné.

152 MINETTES BEURRE DE LA MEILLEURE QUALITÉ DE KAMOURASKA.

A. J. MAXHAM.

Québec, le 19 février 1857.

A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages, rue St-Jean-Matlot, occupée par M. Giguère, comme tonnellerie.

S'adresser à E. G. CANNON, N. P.

Québec, 20 février 1857.

A LOUER.

UN GRAND HANGAR et un QUAI situés dans la rue St. Paul, occupés ci-devant par le Soussigné, et aussi DEUX COURTES de quatre places, avec cours, situés dans la rue Saint François, Haute-Ville.

F. BUTEAU.

Québec, 20 février 1857.

A VENDRE.

PLANCHES SÈCHES, de 10 pieds. S'adresser au Soussigné.

PIERRE BELLEAU, N. P.

Québec, 20 février 1857.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est donné par les présents que DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de quatre pour cent, à four pour cent, a été ce jour déclaré sur le Capital de cette Institution, et sera payable le et après le DEUX MARS prochain.

Le livre de transport sera fermé depuis le 16 février courant, au premier mars prochain.

Par ordre du Bureau, B. H. LEMOINE.

Montréal, 20 février 1857.

COMPOSITION CANADIENNE!!

LE CHATEAU D'EAU!!!

GRANDE POÛKA MUNICIPALE, Composée par madame P. SHEPPARD.

Prix, 1s. 3d. Expédié franc de port.

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, rue Bunde, CAREY FRERES, Librairie Musicale, J. et O. CREMAZIE, rue la de Fabrique, 20f.

Québec, 20 février 1857.

A LOUER.

UNE SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE, avec de belles dépendances, et un beau jardin rempli d'arbres fruitiers, située en la paroisse de Beauport, un peu en dehors du village.

S'adresser à M. DeFoy, notaire, Haute-Ville, Québec, ou sur les lieux, au propriétaire soussigné.

J. E. DEFOY.

Québec, 20 février 1857.

A VENDRE.

UNE TERRE de deux arpents et un quart de front sur treize de profondeur, située en la paroisse de St. Anne-de-la-Jérusalem, village St. Bernard, avec maison, grange et hangar, le tout en très bon ordre. S'adresser sur les lieux à AUGUSTIN DUGAL,

OU à JAMES PRENDERGART, Ecr., Avocat,

Rue Des Jardins, Haute-Ville, Québec. Québec, 20 février 1857.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de Pierre Gauvreau, Architecte, d'ici à MARDI, le 21 du courant, pour les réparations à faire au VIEUX CHATEAU ST. LOUIS pour l'accomplissement d'une ÉCOLE NORMALE.

Les Plans et Devis seront exhibés à ce Bureau où toutes autres informations pourront être données.

(Signé.) THOMAS A. BEGLY, Sec. Trav. Pub.

Québec, 19 février 1857.

GRANDS MARCHES!!!

LES SOUSSIGNÉS AYANT TERMINÉ LEUR INVENTAIRE.

VENDRONT A TRÈS BAS PRIX, AVANT DE RECEVOIR LEURS MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

A. MERRILL, et Cie., 70, rue St. Jean,

Québec, 18 février 1857.

CHANCE EXTRAORDINAIRE!

E. LAPOINTE, Chapellier,

No. 66, Rue St. Jean, Haute-Ville, QUÉBEC,

Offre en vente, en gros et en détail, un assortiment considérable de

Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor et Panama,

à une grande réduction.

Le nettoie et repare les Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor, de Panama et de Leghorn, par le nouveau procédé, depuis 1s. jusqu'à 2s. 6d.

Il se chargera aussi de la conservation des Pelletteries durant la saison d'été.

Le plus haut prix du marché sera payé pour des Pelletteries vertes.

Vieux Chapeaux réparés et nettoyés sous le plus court délai.

Québec, 18 février 1857.

A LOUER.

UNE FERME considérable et magnifique, située dans la Paroisse de Deschambault, près du joli village de Portneuf, contenant plus de DEUX CENTS ARPENTS DE TERRE au premier rang, et de plus environ cent acres de terre en bois déboit.

Le premier lot est situé par la rivière St. Laurent, ayant en cet endroit à peu près sept arpents de front, à la courte distance d'un mille environ du quai de Portneuf, où s'arrête un steambot qui voyage régulièrement de Québec à Portneuf 2 ou 3 fois par semaine pendant toute la saison. Ses dépendances sont en grand nombre et presque neuves; le sol est très fertile et un large ruisseau qui ne tarit jamais traverse les champs d'un bout à l'autre.

Les conditions et les termes seront faciles. S'adresser au soussigné, à son bureau, à Québec, Côte d'Abraham.

JOHN CHILDS, N. P.

Québec, 18 février 1857.

G. J. DUFF,

MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILLE, Panama, Leghorn, Tresse de Chapeaux, Cordonnet, Toseau, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeau de Femme dans le meilleur goût. Aussi, Articles de Modes faits à commande—par douzaine aussi pour le commerce.

No. 18, rue du Palais, Québec, 17 février 1857.

SOUSSIONS DEMANDÉES.

DES SOUMISSIONS séparées seront reçues jusqu'au vingt-cinq du courant à l'Office de Cus. BALLARGÉ, écrivain, pour construire une maison pour le soussigné.

J. W. LEAVCRAFT.

Québec, 17 février 1857.

W. LEHEMINANT,

No. 19, Rue de la Fabrique, VIENT DE RECEVOIR ET OFFRE EN VENTE:

30 Boîtes Oranges, 10 Citrons, 50 Caisses Figues de Turquie.

W. LEHEMINANT, Québec, 17 février 1857.

A VENDRE.

FIL A SAUMON MEILLEURE QUALITÉ, chez L. ET C. TETU ET CIE.

Québec, 14 février 1857.

SOUSSIONS DEMANDÉES.

ON recevra, au bureau du soussigné, des SOUMISSIONS pour l'érection de la PARTIE EN PIERRE d'une ÉGLISE à VALCARTIER.

E. G. CANNON, N. P. Québec, 13 février 1857.

CARTE.

M. LOCKWOOD, PEINTRE DE PORTRAITS et de MINIATURES. Donne aussi des leçons privées sur la peinture en miniature et sur le dessin photographique.

Québec, 13 février 1857.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE, A LA POINTE-LEVI.

TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien connues, employées comme magasin d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le soussigné, tenues en franc et commun socage, vis-à-vis Québec, en face de l'embarcadère à la Pointe-Lévy où se fait la traversée pendant la saison de la navigation. L'acheteur aura aussi tout l'avantage d'un établissement de commerce de vingt ans. Les maisons sont suffisamment grandes pour être divisées en deux. Pour plus amples informations, s'adresser à H. C. AUSTIN, écrivain, notaire, rue St. Pierre, ou bien au soussigné.

ROBERT BUCHANAN, Pointe-Lévy, 12 février 1857.

A VENDRE. POISSONS SIROP DE BARBADE, 50 do Mélisse de Muscovado, 100 Drafts grosse Morue, 100 barils Morue verte, 20 do Maquereau.

Par GIBB et ROSS.

Québec, 11 février 1857.

A LOUER.

CETTE maison de première classe sur la rue Ste. Ursule, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, étables, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capt. BAZANON, 17e régiment. On peut visiter la maison et ses dépendances, de 2 à 5 heures P. M., tous les jours, le dimanche excepté.

—AUSSI—

Une MAISON avec MAGASIN, rue Craig, St. Roch, près du pont Dorchester, dans le lieu le mieux choisi pour le commerce, étant située sur la route de Beauport et de Charlesbourg.

—AUSSI—

PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Valer, St. Roch. S'adresser à WM. BROWN.

Québec, 11 février 1857.

A VENDRE.

UNE GOELETTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux (pouvant en porter 200) appelée L'AURORE, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap-Santé. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax.

S'adresser à FR. HAMELIN, Deschambault, Ou L. ET C. TETU ET CIE., Québec.

Québec, 10 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER,

Possession au 1er mai prochain.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec Hangar et grandes Étables, en bon ordre, bien disposée pour un magasin de la campagne, située dans le nouveau village de St. Christophe, township d'Arthabaska. Pour plus amples informations, s'adresser à L. ET C. TETU ET CIE.

Québec, 10 février 1857.

AVIS.

TROIS ceux qui ont des réclamations contre JAMES FENEGAN (ci-devant tenant magasin dans la rue Notre-Dame) sont priés de filer leurs réclamations dûment attestées d'ici au 10 MARS prochain entre les mains du Soussigné.

J. THIBAUDEAU, No. 1, rue Sous-le-Fort.

Québec, 9 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE maison à trois étages, commode et bien finie, située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDRÉ, etc., et celle de H. N. F. BELLEAU, avec cour, écurie, appentis, remise, cuisine au niveau du premier étage, gaz, eau, etc. La plus grande partie du prix pourrait demeurer entre les mains de l'acquéreur. Le lot a 120 pieds dans sa plus grande profondeur.

S'adresser à W. BURROUGHS, Ecr., ou à E. G. CANNON, Ecr., N. P.

Québec, 7 février 1857.

GOUCK, COOPER & C^{IE}.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz.

AYANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Fossés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles.

Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plombage et pour la distribution du gaz.

On paiera le plus haut prix pour le vieux fer, le plomb et le cuivre.

Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles.

Québec, 6 février 1857.

ALEXANDRE LAMBERT.

FAIT OU REPARÉ ET RACOURCÉ DES PARAPLUIES ET DES PARASOLS.

No. 35,

RUE ST. JEAN (EN DEHORS), QUÉBEC.

Il répare aussi, sous le plus court délai, et à prix libéral, toute sorte de saucerie et d'ouvrages de verre.

Québec, 6 février 1857.

MAISON A LOUER.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CH. RIC, SIMARD et MATHUR, ou à JOSEPH HARDY, A la maison.

Québec, 2 février 1857.



NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY, No. 43, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en magasin un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de Londres et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits.

DROUIN & ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leurs établissements, espèrent mériter la continuation du patronage public.

Québec, 2 février 1857.

CARTE.

Grande Réduction dans les Prix!!!

C. J. ARDOUIN,

Importateur, Orfèvre et Horloger, etc., etc.,

25, Rue de la Fabrique,

JOIGNANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES DE LAIRD.

L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent sur argent comptant.

SON FONDS

Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes ou gobelets d'or, couteaux, fourchettes et cuillères en bolte, couteaux et fourchettes à poisson, couteaux à dessert, tabatières, boîtes à cigares, couteaux pour beurre, etc.

ARGENTÉS.

Porte-huiliers, Porte-liqueurs, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuit, et pour cartes, une magnifique étagère, guéridons, chandeliers, cuillères, fourchettes, cuillères à patate, etc. papier mâché, et autres effets, extrêmement variés, offrent un ATTRAIT BIEN RAREMENT ÉGALÉ.

Chaque article étant marqué en chiffres, sans qu'on ait fait aucun changement à cause du présent avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas.

N. B.—Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure.

On continue de faire les ouvrages commandés.

C. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique.

Québec, 7 février 1857.

BUREAUX A LOUER.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes, W. MARSDEN, M. D.

Québec, 6 février 1857.

M. DAMIS PAUL.

PROFESSEUR DE MUSIQUE, peut disposer de quelques heures par jour, pour donner des leçons du PIANO ou du VIOLON, chez lui ou à domicile.

Il accorde les Pianos. Québec, 5 février 1857.

PERDU.

UNE personne de la campagne, a perdu une BOURSE contenant cinq billets de \$5; 3 de \$2; 7s. 6d. en pièces de monnaie et quelques sous. Celui qui la trouvera est prié de la remettre au bureau de ce journal.

115 bec, 3 février 1857.—6f.

AVIS.

Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec fidélité et ponctualité, de toute collection d'argent qu'on voudra bien lui confier à de bonnes recommandations.

S'adresser à JOS. SOULARD, Ecr.

Québec, 2 février 1857.

FOURRURES!!

UN magnifique assortiment de PELLETERIES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. ASHWORTH et C^{IE}.

No. 22, RUE LA FABRIQUE.

Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus où le public pourra les examiner.—Les dames qui désirent acheter des VICTORINES de VISON très noires et au plus bas prix du Canada, feront bien d'aller visiter le dit établissement, vu que tout ce qui s'y trouve est égal sinon supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre à Québec.

On trouvera et l'on pourra toujours se procurer des pelletteries pour les enfants dans le magasin ci-dessus mentionné.

WM. ENNIS, Propriétaire.

Québec, 2 février 1857.

JOHN WRIGHT,

GRAVEUR ET DOREUR.

FAIT DES CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des CORNICHEs DE FENÊTRE, etc., etc. Il dore les églises et les steamers, etc., argente les miroirs, répare et redore les cadres, monte et vernit les cartes: en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec expédition et dans le dernier goût, AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

No. 7,

RUE SAINT-JEAN, (EN DEHORS.) Québec, 2 février 1857. 36p.s.

Jambons,lard séché, etc., etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÈCHES, LARD FUMÉ et ÉPICÉ, SAISONNÉS, Boudes de Boeuf, LANGUES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec.

On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement.

Le soussigné prépare et fume aussi le LARD SÉCHÉ et les JAMBONS, pour les familles qui le lui mandent, et cela à des prix modérés.

LUKE MAUDEN,

Épicier, rues St. Dominique et St. François, faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hooke Québec, 2 février 1857.

L'EXEMPLE.

REVUE UNIVERSELLE DES TRAITÉS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

(BUREAU: Paris, No. 44, rue des Remparts.)

C'est un nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin des réclames de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses.

Ceux qui voudraient rendre publiques quelques traits de courage et de dévouement, pourront les faire parvenir aux rédacteurs de l'Exemple en les déposant au bureau du Courrier du Canada.

Le prix d'abonnement est de 8 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages.

J.

MAISON DE BAINS.

NOUS avertissons nos souscripteurs et le public en général que le 2er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hôtel Russell, sera ouverte aux familles.

Prix des Bains pour une Année.— Eau chaude, chaude ou froide. 1ère classe.— Pour un Monsieur ou une Dame, 50. Un enfant au-dessous de 12 ans, 25. 2ème classe.— Pour un Monsieur ou une Dame, 30. Un enfant au-dessous de 12 ans, 15.

Prix des Bains d'Eau Salée pour Half-Mois. 1ère classe.— Pour un Monsieur ou une Dame, 12. Un enfant au-dessous de 12 ans, 6. 2ème classe.— Pour un Monsieur ou une Dame, 8. Un enfant au-dessous de 12 ans, 4.

Conditions des Paiements pour les Souscripteurs.— Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 1er mai et le 1er septembre. Les souscripteurs qui ne paieront pas à ces époques seront considérés comme démissionnaires.

NOUS soussignés déclarons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité un établissement public de bains d'eau salée, chaude ou froide. Non-seulement ces bains aideraient puissamment à la guérison d'un grand nombre de maladies; mais encore ils seraient un préservatif assuré dans bon nombre de cas, principalement à l'approche et dans le temps des épidémies.

ELIXIR DE G. W. STONE. Pour la toux, la consommation et les bronchites. Le propriétaire de ce remède désire y appeler respectueusement l'attention du public comme étant en rapport avec les affections de la gorge et des poumons, et invite les personnes que les nombreux médicaments annoncés et recommandés pour ces maladies mettent dans l'embarras de choisir, à faire essai de son ELIXIR. Quand elles l'auront fait, elles ne seront plus incertaines de ce qu'elles doivent prendre ou recommander aux autres.

LIQUIDE CATHARTIQUE. G. W. STONE. Médicine de Famille de l'espèce la plus désirable. Parfaitement agréable au goût et remède sûr dans presque toutes les maladies auxquelles la médecine est sujette. Ces qualités n'en peuvent être trop hautement célébrées. On peut le nommer le remède sûr pour la jaunisse. Son efficacité pour la cure des affections suivantes sera sans objection reconnue: Hépatite, jaunisse, affections du foie, impureté du sang, hémorrhoides, Epilepsie, Humeurs acro-

maux et sur-tout ceux qui ont été longtemps considérés incurables. Ce remède est d'un usage facile et sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr.

Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages DE AYER.

RHUMES, BRONCHITE, ENROUEMENT, LA GRIPPE, LA BRONCHITE, L'ENROUEMENT, L'ASTHME, LA CONSOMPTION PRIMITIVE. Ce remède est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr.

PILULES CATHARTIQUES DE AYER.

ENVELOPPÉES DE SUCRE. PURIFIER LE SANG ET GUÉRIR LES MALADIES. Ce remède est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr.

ELIXIR DE G. W. STONE. Pour la toux, la consommation et les bronchites. Le propriétaire de ce remède désire y appeler respectueusement l'attention du public comme étant en rapport avec les affections de la gorge et des poumons, et invite les personnes que les nombreux médicaments annoncés et recommandés pour ces maladies mettent dans l'embarras de choisir, à faire essai de son ELIXIR.

LIQUIDE CATHARTIQUE. G. W. STONE. Médicine de Famille de l'espèce la plus désirable. Parfaitement agréable au goût et remède sûr dans presque toutes les maladies auxquelles la médecine est sujette. Ces qualités n'en peuvent être trop hautement célébrées.

MAISON, PULASKI, SAVANNAH, GA., 6 JANV. 1856. BÉNÉVOLENT. Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous félicitais pour la découverte de ce remède si précieux. C'est un grand bien que vous avez fait à l'humanité.

CHAMBRE DE SÉNAT, BAYON ROUGE, LA.

Dr. AYER. Je me suis entièrement guéri d'une toux et d'un catarrhe de la gorge, en ayant fait usage de vos Pilules. Cette toux m'a fait souffrir pendant plusieurs semaines.

Pour l'HYDROPIE, LA PLEURISIE, ET AUTRES MALADIES DE LA POITRINE, un purgatif prompt et sûr est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr.

LA plus grande partie des Pilules mises en vente sous le nom de Purgatif, et qui sont vendues par des personnes étrangères, sont d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr. Il est d'un usage et d'un effet sûr.

PLANTES DE LA FORET.

LE DR. HALSEY. Découvert des propriétés médicinales dans certaines plantes qui croissent dans les forêts et dans les champs, et en a extrait deux remèdes propres à guérir les maladies de la poitrine.

PILULES DE LA FORET DU DR. HALSEY. Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qui a découvert lui-même. Ce remède est désigné sous le nom de Vin de la Forêt du Dr. Halsey.

LE VIN DE LA FORET. Les propriétés médicinales du VIN DE LA FORET diffèrent de celles des PILULES, mais l'efficacité des deux remèdes s'accroît par leur union.

La plupart des maladies de la poitrine ne peuvent être guéries que par l'usage de ce remède. C'est un grand bien que vous avez fait à l'humanité.

LEfficacité des remèdes de la Forêt opère rapidement sur les personnes atteintes de ces maladies. C'est un grand bien que vous avez fait à l'humanité.

LES remèdes de la Forêt sont les meilleurs pour guérir les maladies de la poitrine. C'est un grand bien que vous avez fait à l'humanité.

LES remèdes de la Forêt sont les meilleurs pour guérir les maladies de la poitrine. C'est un grand bien que vous avez fait à l'humanité.

LES remèdes de la Forêt sont les meilleurs pour guérir les maladies de la poitrine. C'est un grand bien que vous avez fait à l'humanité.

LES remèdes de la Forêt sont les meilleurs pour guérir les maladies de la poitrine. C'est un grand bien que vous avez fait à l'humanité.

LES remèdes de la Forêt sont les meilleurs pour guérir les maladies de la poitrine. C'est un grand bien que vous avez fait à l'humanité.

MEDECIN VETERINAIRE FRANCAIS. M. EUGENE FENIOU.

M. EUGENE FENIOU, Médecin Vétérinaire Français, a l'honneur de venir s'établir à Québec, au No. 40, rue Algonquin, faubourg St. Jean, où il a son cabinet.

M. EUGENE FENIOU, Médecin Vétérinaire Français, a l'honneur de venir s'établir à Québec, au No. 40, rue Algonquin, faubourg St. Jean, où il a son cabinet.

M. EUGENE FENIOU, Médecin Vétérinaire Français, a l'honneur de venir s'établir à Québec, au No. 40, rue Algonquin, faubourg St. Jean, où il a son cabinet.

M. EUGENE FENIOU, Médecin Vétérinaire Français, a l'honneur de venir s'établir à Québec, au No. 40, rue Algonquin, faubourg St. Jean, où il a son cabinet.

M. EUGENE FENIOU, Médecin Vétérinaire Français, a l'honneur de venir s'établir à Québec, au No. 40, rue Algonquin, faubourg St. Jean, où il a son cabinet.

M. EUGENE FENIOU, Médecin Vétérinaire Français, a l'honneur de venir s'établir à Québec, au No. 40, rue Algonquin, faubourg St. Jean, où il a son cabinet.